BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT Appliqué par Elodie AMBROSINO dans sa zone de chalandise

Inscrite au RSAC de NIMES N°909 633 455 Applicable sur les mandats pris à partir du 1er janvier 2022

avec un minimum de

BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT Appliqué par Elodie AMBROSINO dans sa zone de chalandise

Inscrite au RSAC de NIMES N°909 633 455 Applicable sur les mandats pris à partir du 1er janvier 2022

VENTES

Programmes neufs (VEFA)

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné.

LA SAS 3G IMMO CONSULTANT applique la grille tarifaire imposée par le promoteur.

Stationnements		
Montant net T.T.C. perçu par le vendeur	Honoraires T.T.C	
	Mandat simple	Mandat exclusif**
Jusqu'à 20 000 €		
20 001 € à 30 000 €		
30 001 € et +		

** Le barème « mandat exclusif » s'applique pour les mandats en semiexclusivité



